

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEZIERS - 3402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/06/2025 - 3120 - 2003 B 00234 - 448 176 065 - AB MENUISERIE

Désignation de l'entreprise SARL AB MENUISERIE				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 7 rue Pierre Paul Riquet 34300 AGDE						
Numéro SIRET* 4 4 8 1 7 6 0 6 5 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2024		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	3 376	012	3 376
	incorporelles	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	4 235	030	421
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	7 611	048	3 814
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 778	070	5 778
		Autres* (3)	072	1 249	074	1 249
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	76 077	086	76 077
		Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II		096	83 105	098	83 105
	Total général (I + II)		110	90 717	112	86 903
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	10 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 000		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	13 302		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	24 302		
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	2 128		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	423		
	Comptes courants d'associés		173	58 990		
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	62 600		
Total général (I + II + III)				180	86 903	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Pour copie certifiée conforme

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB MENUISERIE

Néant ☐Exercice clos le
31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
		services*	intracommunautaires	217	218	63 428	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	63 431	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	14 201	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	756	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	14 636	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	948	244	1 067	
	Rémunérations du personnel*				250	12 503	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 857	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al. 3 du CGI))		255		254	86	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	18	
Total des charges d'exploitation (II)					264	50 128	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	13 302
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers				(III)	280	
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))		347		(VI)	300
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D))		348			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	
	2 - BÉNÉFICE OU PÉRIE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 302	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	10 599	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des créances des associés		247		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 series D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)		986	ZFU (44. octies A)	987	342	
ZRD (44. terdecies)		127	JEI (44. sixies A)	989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991	ZRR (44. quindécies)	138			
ZFANG (44. quaterdecies)		345	Exonération Zone France Rurales Revitalisation (ZFRR)	181			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. septies)		992	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	359	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647	Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	23 902	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	23 902	372			

MM

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AB MENUISERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 86 903 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 13 303 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 376			3 376
Immobilisations corporelles	4 236			4 236
Immobilisations financières				
Total	7 612			7 612
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 728	86		3 814
Immobilisations financières				
Total	3 728	86		3 814
ACTIF NET				3 797

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	3 376
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	3 376

MM

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 029 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 779	5 779	
Autres	1 250	1 250	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	7 029	7 029	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 62 601 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 129	2 129		
Dettes fiscales et sociales	1 482	1 482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 990	58 990		
Produits constatés d'avance				
Total	62 601	62 601		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	58 990			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 58 990 euros.

MM

AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
ORDINAIRE DU 06 JUIN 2025**

Le 06 JUIN 2025, à 18H,

Les associés de la société AB MENUISERIE, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le gérant, conformément à la loi et aux statuts.

Sont présents :

Monsieur Hervé HOUX,
propriétaire de.....500 parts
numérotés de 1 à 500,

Madame Brigitte HOUX,
propriétaire de.....500 parts
numérotés de 501 à 1000,

TOTAL1000 parts

En conséquence, réunissant 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.



L'Assemblée est présidée par Mr Hervé HOUX, gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation envoyée aux associés
- la feuille de présence
- le rapport de gestion de la gérance à la présente assemblée générale ordinaire,
- le texte des résolutions proposées,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2024,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce

Le Président, après avoir déclaré que les documents ci-dessus énoncés ont été envoyés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais réglementaires et légaux, constate que réunissant, sur première convocation, le nombre minimum de parts sociales pour se prononcer sur chacune des résolutions proposées, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et quitus à la gérance, après lecture du rapport de gestion de la Gérance
2. Approbation, sur rapport spécial, des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
3. Affectation du résultat.
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la gérance à l'assemblée générale ordinaire.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.



En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, prend acte qu'aux termes de ce rapport, aucune convention ou opération nouvelle renouvelée ou modifiée, entrant dans le cadre de l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'est rapportée, au titre de l'exercice social clos le 31 Décembre 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 13 303€ euros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes13 303€ euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

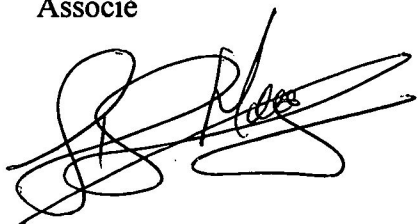
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet de réaliser toutes déclarations et formalités de publicité consécutives aux présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les associés.

Monsieur Hervé HOUX
Associé



Madame Brigitte HOUX
Associée



AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**TEXTE DE LA RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 06 JUIN 2025**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos font apparaître un bénéfice d'un montant de 13 303€uros, décide de l'affecter comme suit :

- distribution de dividendes13 303€ euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Hervé HOUX
Gérant



AB MENUISERIE
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, rue Pierre Paul Riquet
Z.I. des 7 Fonts
34 300 AGDE
R.C.S. BEZIERS 448 176 065

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 06 JUIN 2025
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 afin de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant ont été établis et communiqués dans les conditions de délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

MM

PRESENTATION DES COMPTES ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur.

Des comptes du dernier exercice il ressort, en euros :

- Chiffre d'affaire : 63 428€
Décomposé de la manière suivante :
Travaux pour particuliers : 53 744€
Travaux pour entreprises : 9 191€
Travaux pour syndic copropriété : 493€

- Sous-traitance : 0€
- Achats consommés : 14 202€

Résultat de l'exercice : Bénéfice net comptable de 13 303€

Le montant des traitements et salaires s'élève à 12 504€

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 19 361€.

L'effectif salarié moyen est de 1 personne

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe concernant le détail de ces différents éléments.

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations complémentaires suivantes :

SITUATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ / EVOLUTION PREVISIBLE

L'activité de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 de la Société AB MENUISERIE a porté sur :

- Continuité de l'activité de la société a profité de la bonne marche du secteur du bâtiment et de la construction individuelle dans notre région.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2024 sont les suivants :

- Fidélisation de la clientèle
- Recherche de nouveaux marchés (entre 8 000 et 30 000 € environ) auprès de nouveaux donneurs d'ordres (architectes, maître d'ouvrage, promoteurs)
- Maintien du chiffre d'affaire et du résultat

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

MM

Aucun événement important, autres que ceux décrits dans l'exposé de l'activité de la Société, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société n'est intervenu ou n'a été connu, postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu, au cours de l'exercice clos, aucune activité en matière de recherche et de développement.

RESULTAT DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13 303€ euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- **Bénéfice de l'exercice.....13 303€**
- **distribution de dividendes13 303€ euros**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES)

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Hervé HOUX
Gérant

